

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS**

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus tenue au centre des loisirs, le 18 mai 2022, à laquelle sont présents les conseillers; Patrice Thauvette, Aglaé Jobin-Miller, Sylvie Roussel, Clément Trottier et Yves Plouffe formant quorum sous la présidence de M. le maire David Cyr.

Sont également présents, le directeur général par intérim, Robert Leclair et l'adjointe à la direction, Roxanne Vincent.

M. le maire souhaite la bienvenue à cette séance ordinaire débutant à 13h20.

Tous les membre du conseil confirment avoir reçu l'avis de convocation dans un délai de deux jours précédant la séance.

Cet avis de convocation a également été notifié aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

106-05-2022

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu une copie de l'ordre du jour et qu'ils renoncent à sa lecture,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Aglaé Jobin-Miller, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
3. OCTROI D'UN CONTRAT FOURNITURE MODULES DE JEU
4. QUESTIONS DU PUBLIC
5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

107-05-2022

OCTROI DE CONTRAT DE FOURNITURE DE MODULES DE JEU

ATTENDU que la municipalité a procédé à un appel d'offre via le système électronique d'appel d'offres ;

ATTENDU que le comité de sélection confirme que l'offre reçue est conforme aux attentes fixées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Clément Trottier, et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat pour la fourniture de modules de jeu à la compagnie Tessier Récréo-Parc au montant de 145 962.02\$ plus les taxes applicables.

QUE les dépenses soient comptabilisées au poste budgétaire suivant : 03 32723 000 ;

QUE les dépenses soient financées avec le fond général ainsi que le *Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure.*

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de question a eu lieu.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président d'assemblée lève la séance, il est 13 h 25.

CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Je, soussigné, Robert Leclair, directeur général et greffier-trésorier par intérim de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

Robert Leclair, Directeur général et Greffier-trésorier par intérim

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.

Par
Maire

Par
Sec. -trés. /dir. gén.

Je, David Cyr, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

David Cyr
Maire